

INFO VOYAGEURS



Mesdames, Messieurs, nous constatons hélas une recrudescence de gestes déplacés de la part de certains de nos voyageurs empruntant les cars du réseau Rémi : nous en sommes désolés et nous vous présentons nos excuses pour ces comportements inappropriés.

Nos excuses bien que sincères ne peuvent à elles seules faire cesser ces pratiques et c'est la raison pour laquelle nous vous invitons dès lors que vous êtes témoin d'un comportement inapproprié :

- **A le signaler immédiatement au conducteur**
- **Puis à porter plainte auprès des services de police ou de gendarmerie.**

Le règlement du réseau Rémi est très clair sur le sujet :

Art 3.1 : Le conducteur peut refuser l'accès à un voyageur au comportement induisant un trouble à l'ordre public (ivresse, agressivité excessive, violences diverses, manquement aux règles élémentaires d'hygiène...) ou importunant les autres voyageurs, même si celui-ci s'est acquitté du prix du voyage. Aucun remboursement ne sera alors effectué. **Lorsqu'un voyageur manifeste l'un de ces comportements en cours de trajet, le conducteur peut lui imposer de descendre au prochain arrêt prévu sur le parcours, à l'exception des voyageurs mineur**

Art 3.2 : Il est notamment formellement interdit :

- De provoquer ou d'agresser verbalement, physiquement ou sexuellement d'autres voyageurs,
- De troubler la tranquillité et la sécurité des voyageurs (disputes, bagarres, gestes inconvenants, ...)
- D'avoir des propos ou comportements sexistes (sifflements, commentaires sur le physique, injures, ...) ou indécents (atteinte à la pudeur).

Pour rappel, l'exhibition sexuelle est réprimée par la loi et est passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (article 222-32 du Code pénal)

RD BERRY

6 allée de la Garenne – 36000 CHÂTEAURoux
contact-rdberry@ratpdev.com

LA RÉGION ORGANISE VOS DÉPLACEMENTS
EN CENTRE-VAL DE LOIRE

www.remi-centrevaldeloire.fr

